

Deux sens au mot djihad ? Non, pas à Médine !

écrit par France | 21 mars 2019



L'islam à la gorge : hommage à Anne-Marie Delcambre Chapitre 2

Premier chapitre d'une série de 4 articles d'hommage à Anne-Marie Delcambre, avec des extraits de son oeuvre et incontournable et admirable. A ne pas manquer. Merci à Nation pour cet énorme travail qu'il a réalisé pour Résistance républicaine.

Pour mémoire, chapitre premier déjà paru :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/20/larticle-premier-de-notre-constitution-fait-de-la-veme-republique-le-code-noir-de-notre-temps/>

L'article premier de notre Constitution fait de la Vème République le code noir de notre temps

Chapitre 2 L'islam et la guerre ?

Page 21

« **Le *djihâd* est une notion contenue dans le Coran** (cf. Laurent Lagartempe, Petit Guide du Coran, Consep, 2003, p.299). Si ce mot a aussi été utilisé pour désigner l'effort sur les pulsions, dans un sens donc purement moral et spirituel, à Médine, le *djihâd* a bien le sens de guerre, de combat. Il ne s'agit plus alors de signification morale et spirituelle. »

Page 22

« Il y a donc deux sens au mot *djihâd*, mais on ne peut nier que dans l'histoire de l'islam, **c'est le sens matériel et guerrier qui l'a largement remporté.**

A Médine, de 624 à 630, on assiste à une glorification de la razzia, avec parallèlement, dans la révélation coranique, sa justification et sa réglementation.

L'obligation de la guerre se trouve bien dans le Coran.

Le thème occupe environ **250 versets** sur 6235 versets.

Ainsi **sourate 4, v. 76/74** : « Que combattent dans le chemin d'Allah, ceux qui troquent la vie immédiate contre la vie dernière. À ceux qui, combattant dans le chemin d'Allah, sont tués ou sont vainqueurs, Nous donnerons une rétribution immense. »

Sourate 4, v. 97/95: « Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux – sauf les infirmes bien sûr – et ceux qui luttent corps et bien dans le sentier d'Allah. »

L'on pourrait multiplier les versets.

Dans la sourate 2, v.190/186 : « **Combattez dans le chemin d'Allah ceux qui vous combattent...** 191/187 : « **Tuez-les partout où vous les atteindrez !**Expulsez-les d'où ils vous ont expulsés. La persécution des croyants est pire que le meurtre.»

Page 23

« Le regretté père Antoine Moussali, qui avait le privilège de connaître admirablement l'arabe littéraire et de posséder une excellente connaissance de l'islam et du christianisme fait remarquer : « Contrairement à ce que pense Jocelyne Cesari dans son excellent livre « Faut-il avoir peur de l'islam ? », **c'est le sens de guerre sainte qui, dans le Coran, prime sur le djihâd intérieur (effort sur soi-même)**. La différence entre grand djihâd (effort sur soi-même) et petit djihâd (guerre sainte) remonte au IX^e siècle, avec la fin de la première vague des conquêtes islamiques.» (Antoine Moussali, Judaïsme, christiannisme et Islam. Etude comparée, Editions de Paris, 2000). »

Page 24

« Le Coran n'interdit pas la guerre. Mahomet n'a jamais interdit les armes pour les musulmans. Le droit musulman n'interdit pas le recours à la force armée. **Le message de l'islam n'est pas celui de l'Évangile.** »

Chapitre 3 L'islam et l'assassinat politique ?

Page 25

« Ce qu'on n'ose pas dire, c'est que l'assassinat et le martyre sont justifiés et justifiables à partir des seuls textes fondateurs de l'islam, le Coran et la Sunna. »

Page 26

« Ainsi sourate 3, v.163-169 : « *Et ne crois point que sont morts ceux qui ont été tués dans le chemin d'Allah ! Au contraire ! Ils sont vivants auprès de leur seigneur, pourvus de biens.* » Ceux qui exécutent des attentats se pensent martyrs vivants auprès de leur Seigneur. **De plus, d'après le comportement du prophète à Médine, l'assassinat politique est tout à fait licite.** »

Page 34

« Déjà en octobre 1981, il y avait eu l'assassinat d'Anouar al-Sadate. Les deux assassins étaient de jeunes officiers

d'élite gagnés aux idées islamistes. L'assassin égyptien s'appelle Khalid al-Istambuli (...). Il a ses boulevards dans la république islamique d'Iran. »

Chapitre 4 L'islam et le terrorisme ?

Pages 36 et 37

« Il faut poser la question à l'islam : pourquoi la tentation terroriste est-elle partagée par un si grand nombre de musulmans qui viennent de différents peuples ? Les racines de ce terrorisme islamique existent bien dans les textes fondateurs. C'est ce qui explique sa force d'attraction dans le monde musulman, dans toutes les branches de l'islam et son maintien dans l'histoire jusqu'à maintenant. »

Chapitre 5 L'islam et la femme ?

Pages 39 et 40

« Le Coran prescrit le voile, la Sunna aussi.

Ainsi dans la sourate 33, verset 59, Dieu dit : « Ô Prophète, dis à tes épouses, à tes filles, aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles ; sûr moyen qu'elles soient reconnues et qu'elles échappent à toute offense.»

Dans **la sourate 24 verset 31**, ce sont des règles de comportement qui sont édictées : « Dis aux croyantes de baisser les yeux, d'être chastes, de ne pas faire montre de leurs atours, sauf en ce qui émerge, de rabattre leur voile sur les échancrures de leurs vêtements. Elles ne laisseront voir leurs appas qu'à leur mari, à leurs enfants, à leur père, beau-père, fils, beaux-fils, neveux (...) aux femmes de leur communauté, à leurs captives, à leurs esclaves mâles incapables de l'acte sexuel, ou garçons encore ignorants de l'intimité des femmes. Qu'elles ne frappent pas le sol de leurs pieds pour révéler ce qu'elles cachent de leurs agréments. »

Quant à **la Sunna**: (...) Asma, fille d'Abû Bakr, la sœur de Aïcha, se rendit un jour chez le Prophète vêtue de vêtements fins et transparents. Le prophète détourna d'elle son visage et dit : « **Ô Asma ! Il ne convient pas que l'on puisse voir quoi que ce soit du corps de la femme dès lors qu'elle atteint l'âge de la puberté, si ce n'est ceci et cela.** » **Il montra son visage et ses mains à lui**(Recueil de traditions de Abû Dâwûd, tome 2, page 383). C'est que la femme jeune et belle représente un danger pour l'homme, celui de le bouleverser sexuellement. C'est pourquoi la mixité est interdite à la mosquée ».

Pages 41 et 42

C'est la peur de la sensualité, de la volupté qui fait que pour les juristes de l'islam intégriste, il n'est pas permis à l'homme et à la femme étrangers l'un à l'autre de se serrer la main à moins qu'un vêtement ne s'interpose, comme un gant.

Le musulman a toujours à l'esprit cette phrase de la Sunna : « Un homme, une femme et Satan est au milieu des deux ! ».Autrement dit, la femme et l'homme sont perpétuellement tentés par le Diable. La femme est la tentation de l'homme. Mais les hommes ne peuvent jouir des femmes que dans le cadre du mariage. **De même, il est interdit aux femmes de donner du plaisir aux hommes, hors d'une union légale.**C'est pourquoi la femme doit se couvrir. C'est plus décent car elle a le pouvoir de déstabiliser les hommes par sa séduction ! Cette position théologique des juristes de l'Islam concernant le voile permet de mieux comprendre certains événements récents. En Algérie, on a assisté à des massacres de femmes vivant seules, considérées comme « des dévergondés », des « putes ». Ces femmes furent agressées, battues, violées, mutilées parce qu'elles étaient considérées comme menaçant **l'ordre moral coranique et prophétique qui interdit célibat, monachisme et fornication.****Les musulmanes qui ne respectent pas les interdits de l'islam menacent la communauté et ne méritent donc pas de rester en vie.**Des entraîneuses de bar furent égorgées, leurs cadavres abandonnés comme des « saletés », des « tas de merde » (Courrier international, juin, juillet, août 2003). Ceci à 700 kilomètres d'Alger, à Tébessa, en juillet 2001 ! ».

Page 43

« Il y a toutefois une différence entre l'homme et la femme. **L'homme peut se servir de la femme comme il l'entend, quand il le veut : « Vos femmes sont un champ pour vous. Allez-y comme vous l'entendez »**, dit Dieu dans la **sourate 2, Verset 223.** C'est l'homme qui a prééminence sur la femme. Il peut la forcer à obéir, la commander, lui ordonner de garder la chambre, **la frapper (Sourate 4, v. 38/34).** C'est à l'homme que revient le rôle de chef de famille, la responsabilité financière, **c'est à lui qu'est laissée l'initiative de la**

répudiation. La femme en tant que telle ne vaut rien. C'est la mère qui est valorisée. La femme stérile est méprisée. La polygamie est considérée comme conforme à la nature biologique et physiologique de l'homme et de la femme. La femme est inférieure. **Pour le témoignage (Sourate 2, verset 282) et l'héritage (Sourate 4 v. 12/11), elle vaut exactement la moitié d'un homme ».**

Page 44

« Quant à l'infériorité que constitue la menstruation, le Coran dit ce qu'il en pense :

« Les croyants t'interrogent sur la menstruation. Réponds : c'est un mal. Tenez-vous à l'écart des femmes, durant la menstruation » (Sourate 2, verset 222) ».

Chapitre 6 L'islam et les juifs ?

Page 46

« Les Juifs sont maudits. Sourate 4 v.154/155 : « Nous les avons maudits parce qu'ils ont rompu leur alliance avec Nous, parce qu'ils ont été incrédules, parce qu'ils ont tué sans droit les Prophètes (...) ».

Page 52

Pourquoi ne parle-t-on pas de ces pratiques discriminatoires

qui ont eu lieu et continuent d'avoir lieu en Islam dans certains pays – concernant juifs et chrétiens ? (...) Que dire de cette obligation d'humilier les gens du Livre, inscrite dans le livre sacré (Sourate 9, verset 29) :« **Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient la *jizya* directement et alors qu'ils sont humiliés** ».

Page 53

Les Juifs en terre d'Islam, d'après les textes de droit musulman, sont loin d'être valorisés. Ils sont avilis. **Pourquoi n'ose-t-on pas à dire qu'il y a bien une judéo-phobie en islam, fondée non sur la race mais sur le refus de soumission religieuse à l'islam ? (...) Ce qui pose problème c'est que pour l'islam l'indignité des Juifs existe toujours dans les textes fondateurs, dans le Coran, dans la Sunna et dans les textes de droit musulman et l'on ne voit pas par quel miracle les Juifs, maudits par Dieu dans le Coran, voués à l'enfer, chargés de tous les péchés, pourraient voir leur statut religieux s'améliorer dans l'imaginaire musulman** ».

Chapitre 7 L'islam et les chrétiens ?

Page 55

« Mais dans de nombreuses sourates, juifs et chrétiens sont englobés dans une même réprobation. Ils ont faussé leurs Ecritures, ils sont impies ».

Page 59

« Pour les musulmans, Jésus n'est pas le fils de Dieu. Ce n'est qu'un prophète. **Le symbole de la croix est un symbole honni qui hérisse le pieux musulman** ».

Page 62

« Ce sont (les chrétiens) comme les Juifs les pires des humains. C'est ce qui résulte de la sourate 98, v. 5/6 : « Les infidèles, parmi les gens du Livre, ainsi que les Associateurs, iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création ce sont les pires. » **Le dialogue islamo-chrétien devrait relire ce que le Coran dit à propos des chrétiens et des juifs. Ces derniers sont bien le pire aux yeux du pieux musulman intégriste, c'est-à-dire l'impur, la corruption des textes et des hommes !** ».

Chapitre 10 L'islam et la science ?

Page 72

Les intellectuels musulmans demeurent inconsolables de la disparition de l'âge d'or de l'Islam, en oubliant que cet âge d'or n'avait rien d'exclusivement musulman, qu'il fut le fait d'un cosmopolitisme, d'apports étrangers dus à l'Inde, à la Perse, à la Chine, et qu'il est **une parfaite hérésie par rapport à l'Islam originaire et à la culture islamique de Médine**. La brillante civilisation qui s'élabora entre le IX^e et le XII^e siècle dans les cœurs des métropoles comme Bagdad, Le Caire, Ispahan, Cordoue (...) était **largement étrangère à la**

religion. Avicenne fut persécuté, de même Averroès, deux siècles plus tard parce qu'ils firent trop de place à la réflexion et à la raison. »

Page 73

« Le Coran parle de la science, du savant, de la nécessité de réfléchir, de l'analyse des signes **mais c'est toujours dans une optique religieuse. Ce qui n'est absolument pas toléré, c'est la remise en question, le doute, la recherche critique.** Le musulman ne se soumet qu'à Allah. **La science ne saurait être détachée de la religion.** Ceci explique que les musulmans n'ont pas autant d'appréhension pour les sciences mathématiques, l'informatique que pour la philosophie ou la biologie, qui sont susceptibles de remettre en question les vérités établies de l'Islam. »

Page 74

« On décourage toute critique qui risquerait de remettre en question l'héritage islamique, on cloue au pilori celui qui oserait douter, critiquer, s'insurger (...). **Il convient de rappeler que le théologien soudanais Mahmoud Taha fut pendu pour avoir voulu différencier, dans le Coran, les appels à la guerre des versets qui expriment les exhortations morales.** »

Chapitre 11 L'islam et la sexualité ?

Pages 80 et 81

« La vraie, la première nature de l'homme c'est d'être soumis à Dieu (*muslim*), donc d'être musulman si on joue sur le mot *muslim* !

(...) C'est cela que les musulmans n'osent clamer : que pour l'Islam, l'individu ne peut pas disposer de son corps comme il veut, manger ce qu'il veut, faire ce qu'il veut. La psychanalyse conseille de s'exprimer librement, être soi, de vomir ce qu'on a sur le cœur ; **l'Islam conseille au contraire la rétention – sous peine de répression.** Ce n'est pas Oussama Ben Laden mais **le cheikh Abd al Azim al Mitaani, professeur à Al-Azhar, la célèbre université islamique qui, interrogé en juin 2003 sur l'homosexualité, répond que la peine pour les « actes de débauche entre femmes » c'est l'enfermement jusqu'à la mort.** Mais c'est la sourate 4, Les femmes, v.19/15: « A l'encontre de celle de vos femmes qui commettent la Turpitude, requérez le témoignage de quatre d'entre vous ! Si ceux-ci témoignent de la chose, retenez ces femmes dans vos demeures jusqu'à ce que la mort les rappelle (...). » **Alors s'étonnera-t-on que pour la sodomie, le cheikh déclare que la plupart des docteurs de l'Islam considèrent que le passif comme l'actif doivent être mis à mort ? »**

La suite demain...